



PRÉFET DE VAUCLUSE

Direction départementale de la protection
des populations
Service prévention des risques techniques

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Il sera procédé à une enquête publique sur la demande du 22 août 2012 de Monsieur Patrick PICAUD, président de la société par actions simplifiée, Métaux PICAUD sise à 1312, chemin des granges – 84700 SORGUES en vue de la délivrance d'une autorisation d'exploiter un centre de récupération de métaux ferreux et non ferreux au titre des rubriques 2713-1, 2714-1, 2791-1 et 2663-2-b de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement pour son installation sise route nationale 7 – Quartier de l'Oseraie – 84130 LE PONTET.

Les activités de cette installation sont répertoriées à la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement aux rubriques 2713-1, 2714-1, 2791-1 et 2663-2-b de la nomenclature des installations classées.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de le Pontet, **du 4 mars au 4 avril 2013 inclus.**

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur Patrick PICAUD, président de la société par actions simplifiée, Métaux PICAUD sise à 1312, chemin des granges – 84700 SORGUES

Le dossier fait l'objet d'une étude d'impact et d'un avis de l'autorité environnementale de l'Etat qui seront consultables :

- en mairie de le Pontet ;
- à la direction départementale de la protection des populations – Service Prévention des Risques Techniques dont les bureaux sont situés à la cité administrative – bâtiment 1 – entrée A - 84 905 – Avignon Cedex ;
- à la société par actions simplifiée, Métaux PICAUD sise à 1312, chemin des granges – 84700 SORGUES
- ainsi que sur le site internet de la préfecture de Vaucluse : <http://www.vaucluse.pref.gouv.fr/>.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction départementale de la protection des populations dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.

Le public pourra formuler ses observations sur un registre prévu à cet effet, pendant toute la durée de l'enquête, aux heures et jours d'ouverture habituels de la mairie.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui, en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur Marc NICOLAS, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et sera présent à la mairie de le Pontet, afin de recevoir les observations du public, aux dates et heures ci-après :

- lundi 4 mars 2013 de 9 H 00 à 12 H 00
- mardi 12 mars 2013 de 13 H 30 à 16 H 30
- mercredi 20 mars 2013 de 9 h 00 à 12 h 00
- vendredi 29 mars 2013 de 9 H 00 à 12 H 00
- jeudi 4 avril 2013 de 13 H 30 à 16 H 30

Celles-ci pourront lui être adressées par correspondance à l'adresse suivante : mairie de le Pontet – Hôtel de ville – – Monsieur le commissaire enquêteur « société par actions simplifiée, Métaux PICAUD »-

Copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête :

- à la mairie de le Pontet, d'Avignon, de Sorgues et de Villeneuve lès Avignon,
- à la direction départementale de la protection des populations – Service Prévention des Risques Techniques dont les bureaux sont situés à la cité administrative – bâtiment 1 – entrée A - 84 905 – Avignon Cedex;
- sur le site internet de la préfecture de Vaucluse(www.vaucluse.gouv.fr.)

A l'issue de la procédure, la décision sera soit un arrêté préfectoral d'autorisation, le cas échéant assorti des prescriptions particulières complémentaires, soit une décision de refus.

Cet avis sera affiché en mairie de le Pontet, d'Avignon, de Sorgues et de Villeneuve lès Avignon sur les lieux de la réalisation du projet et sur le site internet de la préfecture de Vaucluse : www.vaucluse.gouv.fr.